

Mairie de PUYVALADOR - 4, carrer del Rentador - 66210 PUYVALADOR - 04.68.04.40.64 - mairie@puyvalador-rieutort.fr

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Le lundi dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présence de Mr Daniel MARIN, le Maire.

Présents: Mme FICHES Jasmine, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel,

Absent: Mr BRUNET Laurent

Pouvoir : Mr BRUNET Laurent donne pouvoir à Mr MARIN Daniel

Secrétaire de séance : Daniel SEMPERE

Début de Séance: 10h00

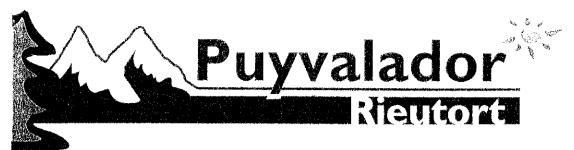
1 – Retrait de la commune du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Capcir Haut Conflent (SIVM CHC) pour la compétence Voirie et Adhésion au SIVM CHC pour la compétence assainissement et station d'Epuration

Monsieur le Maire explique que, suite à la réunion qui s'est tenue en date du 30 septembre 2024 au siège du SIVM à Matemale, il convient de se retirer du SIVM pour la compétence Voirie et d'adhérer au SIVM CHC pour la compétence assainissement collectif et Station d'Epuration.

Il explique les conséquences financières et juridiques qui en découlent.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal décide :

- De demander le retrait de la Commune au SIVM pour la compétence voirie,
- De mandater Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires auprès du SIVM et des autorités compétentes, notamment pour notifier cette décision au Président du Syndicat et entamer la procédure de retrait,
- De prendre acte que les conséquences financières et juridiques seront traitées conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur,



- De demander l'adhésion de la Commune au SIVM CHC pour la compétence assainissement collectif et Station d'Epuration,
- De mandater Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires auprès du SIVM et des autorités compétentes, notamment pour notifier cette décision au Président du Syndicat et entamer la procédure d'adhésion au syndicat pour la compétence assainissement collectif et Station d'Epuration,
- De prendre acte que les conséquences financières et juridiques seront traitées conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur,

Vote: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstention:0

# 2 - Forfaits Neiges Catalanes « Enfants du Territoire »

Monsieur le Maire explique que chaque année les enfants domiciliés dans une commune de la Communauté des Communes et scolarisés en écoles élémentaires dépendantes de la compétence communautaire bénéficient du forfait « Neiges Catalanes ».

Il explique que la communauté des communes et l'association des neiges catalanes ont signés une convention afin de permettre aux enfants scolarisés en école élémentaires puissent skier sur les stations de ski alpin ou nordique.

La communauté des communes facturera une participation à la commune à la hauteur de 50 euros par enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de la convention entre la CC Pyrénées Catalanes et l'association des Neiges Catalanes,
- De participer à hauteur de 50 euros par enfants scolarisés dans les écoles élémentaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote: 7

Pour: 6

Contre: 1

Abstention:0

# 3 - Forfaits Neiges Catalanes « Jeunes du Territoire »

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'une convention entre la CC Pyrénées Catalanes et l'association Neiges Catalanes existe également. Cette convention permet aux jeunes domiciliés dans une commune de la CC et scolarisés dans les établissements scolaires (collèges et lycées) situés dans la CC Pyrénées Catalanes, de pouvoir skier en station de ski alpin et de ski nordique.

MB

La commune doit participer à hauteur de 150 euros par jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de la convention entre la CC Pyrénées Catalanes et l'association des Neiges Catalanes,
- De participer à hauteur de 150 euros par jeunes scolarisés dans les collèges et lycées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote: 7

Pour: 6

Contre: 1

Abstention:0

4 - Convention Assistance Juridique TERRITOIRE AVOCATS Droit Public

Monsieur le maire explique qu'il convient de renouveler la convention d'assistance juridique qui lie la commune au cabinet d'avocats TERRITOIRES AVOCATS.

Il explique que cette convention permet à la SELARL TERRITOIRES AVOCATS de fournir à la collectivité une assistance juridique pour toutes activités et missions liées à l'exercice de ses compétences et de ses activités municipales.

Il présente le contenu des missions d'assistance juridique ainsi que le montant des honoraires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler la convention d'Assistance juridique pour un an avec une période de reconduction de 2 années.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstention:0

5 - SYDEEL - Droit de saisie ZAER

Monsieur le maire explique que la commune a la possibilité de créer des Zones d'Accélération Energies Renouvelables.

D'après la loi APER, les zones sont à définir à l'échelle de la commune pour chaque type d'installation de production.

Un travail sera fait sur ces zones et voté à un prochain conseil.

JB.



6 - Opération « Réparation urgente sur une fuite d'eau potable » · Vote du montant de l'opération

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à une grosse fuite d'eau à la rue Font Bone qui a perturbé l'alimentation en eau potable quelques jours sur Font Bone et Puyvalador, il a été demandé de façon anticipé une aide financière du Département pour « réparation urgente d'une fuite d'eau potable » qui a été accepté par le département.

Afin de finaliser le dossier, le département nous demande de délibérer sur le montant des travaux.

N'ayant pas, à ce jour, toutes les factures correspondantes aux travaux, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point au prochain conseil municipal du mois de décembre.

Il a été précisé par Mr Bernard MILLAN (2<sup>nd</sup> adjoint de la commune) que la commune remercie les agents techniques pour leur disponibilité et leur efficacité à résoudre ce problème de fuite d'eau potable.

### 7 - Convention Fonction Inspection CDG - CHSCT

Monsieur le maire informe que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, impose aux collectivités territoriales de désigner un Agent Chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il expose au conseil municipal qu'il souhaite demander au Centre de Gestion d'assurer la fonction d'inspection, composante du service Hygiène et sécurité.

Cette mission consiste à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui parait de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette mission pourrait être confiée à compter du : 1er janvier 2025.

En contrepartie de ces prestations, la collectivité versera au CDG 66 une cotisation dont le taux est fixé à 0.10% de la masse salariale.

Après avoir délibéré, le conseil décide :

- Le CDG assurera la mission d'inspection avec la mise à disposition d'un ACFI,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à la Mission d'Inspection,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

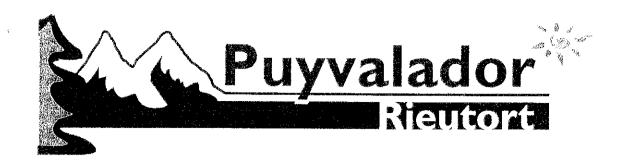
Vote: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstention 0

MB



8 - Déclassement de la voie (ancien parking mini-golf à coté de l'ancien centre UDSIS)

Monsieur le Maire explique que, suite à la création de parcelles constructibles il convient de déclasser la section de voirie précisée comme étant des zones de stationnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De déclasser la voie concernée,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire

Vote: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstention:0

9 - Création de noms de rues et de chemins

Monsieur le Maire informe le conseil de la création sur Puyvalador du carrer del planas (nomination de la rue allant de la rue Font Bone à l'ancien centre de vacances UDSIS) qui mesure ml.

Sur Rieutort, nomination et création de la rue de la pastorale (située

Il présente au conseil la liste des nouveaux chemins répertoriés ainsi que leur longueur en mètres.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La création de 2 noms de rues (carrer del planas et rue de la pastorale)
- La nomination de chemins communaux (cf liste ci-jointe)
  Ajouter tous les noms

Vote: 7

Pour: 7

Contre :

Abstention:0

10 - RPQS EAU POTABLE 2023

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour à un prochain conseil

MB

D



#### 11 - RPQS ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour à un prochain conseil municipal

#### 12 - PROJET CITY STADE

Monsieur le Maire présente les devis concernant le city stade au conseil municipal soit ARENY (15 400 euros HT) et SAS 03 CONSULTING SAS (37 865 euros HT)

Le conseil donne son accord pour demander les taux de subvention de tous les organismes concernés.

Après avoir délibérer, le conseil municipal décide :

- De déposer des demandes de subventions auprès des organismes agrées afin de prendre la décision définitive concernant ce projet.

Votes: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstention:0

#### 13 - QUESTIONS DIVERSES

Pour information la 28ème édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées se déroule du lundi 18/11 au dimanche 24/11/2024.

# Le comité des fêtes communique :

La rifle aura lieu le 01 février 2025 à la salle polyvalente de Rieutort Nettoyage des abords de la rivière le 17 mai avec grillade offerte à tous les participants La nuit des étoiles aura lieu soit le 14 soit le 28 juin 2025 selon météo et disponibilités Fête du village aura lieu le 26 juillet 2025

Le 27 juillet : vide grenier avec initiation à la pêche pour les enfants

La séance est levée à 12h20

Le Maire

-Daniel MARIN

Le secrétaire de Séance

Mr Daniel SEMPERE